

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	16

**Absent ayant donné un pouvoir** : Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER.

**Absents excusés** : Mme Magali BLANLUET, M. Fabrice PELLETIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

**Date de la convocation**

11 avril 2025

**Date d'affichage**

11 avril 2025

A été nommé secrétaire : M. Bruno GUYARD

**Objet de la délibération**

**3- Domaine et patrimoine**

**3.5-Autres actes de gestion du domaine public**

**2025-030 – Acquisition d'une partie du terrain AR 121 et cession de ce terrain**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

2/5/2025

Dans le projet de désenclavement de la place du Souvenir, il est prévu de créer une nouvelle voie qui permettra de relier la place du Souvenir à la place du Général de Gaulle avec des places de stationnement et des espaces verts. La sécurisation de l'aménagement pour l'accès à la parcelle AR n°810 nécessite l'acquisition d'une partie du terrain cadastré AR n°121 de 36 m<sup>2</sup> qui appartient à M. ROUSSELET Pascal avec la démolition d'une partie du bâtiment situé sur ce bout de parcelle.

Cette acquisition complémentaire permettra la réalisation du projet communal d'intérêt général, pour lequel la parcelle AR 809 (issue de la division de la parcelle 119) ayant appartenu aux consorts PATINOTE a été acquise le 03/11/2021.

Il est rappelé que les consorts PATINOTE, ont consenti à la vente de partie de la parcelle AR 119, constituant l'actuelle 809 dont ils étaient alors propriétaires au bénéfice de la commune, aux conditions suivantes constatées dans la délibération du conseil municipal en date du 23/09/2021 destinées à permettre aux propriétaires de la parcelle AR 210 de bénéficier :

- D'un accès au futur espace public à réaliser par la commune sur l'ancienne parcelle 119

- D'un emplacement de stationnement privatif hors voie publique d'environ 40 m<sup>2</sup>

M. le Maire rappelle que dans la délibération n°2021-062 du 23 septembre 2021, le conseil municipal avait décidé de céder aux propriétaires de la parcelle AR n°120, une parcelle d'environ 40 m<sup>2</sup> destiné à constituer un espace de stationnement pour le stationnement des véhicules en dehors des voies et espaces publics, au prix d'un euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** l'acquisition d'une partie de la parcelle AR n°121 soit 36 m<sup>2</sup> appartenant à M. ROUSSELET Pascal au prix d'un euro avec dispense de paiement (voir le plan de bornage joint),

**AUTORISE** la cession au prix d'un euro avec dispense de paiement de la partie suivant division à intervenir de la parcelle AR n°121 pour une contenance de 36 m<sup>2</sup> environ aux propriétaires de la parcelle AR n°120, M et Mme DARENTIERE comme cela était prévu dans la délibération n°2021-062 du 23 septembre 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et de cession et tous actes s'y rapportant, en l'office notarial de Châteauneuf sur Loire, place des Douves, 45110 Châteauneuf-sur-Loire.

Le secrétaire de séance  
Bruno GUYARD

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Frédéric MURA.



Mairie de FAY-aux-LOGES  
45 (Loiret)



Mairie de FAY-aux-LOGES  
45 (Loiret)